

FICHE D'INFORMATION LÉGALE - DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Remis en application de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L.520-1 du Code des assurances

Madame Catherine BIZÉ - IDP STRATÉGIE, SARL au capital de 9 200 € enregistrée sous le n° SIREN 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre - Code NAF : 70.22Z. Téléphone cabinet : 01 49 70 93 34

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Catherine BIZÉ, responsable de traitement, leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Elles sont conservées pendant 5 ans après la cessation de la relation avec le client et sont destinées :

- Notre usage interne, en vue de répondre aux besoins de nos clients, en vue de répondre à nos obligations professionnelles et en vue de la souscription des produits financiers / produits d'assurances / Immobilier

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : IDP STRATEGIE, 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt ou par mail contact@idpstrategie.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

En application de la réglementation, votre conseiller souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 09052704. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes.

ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) (Activité régie par le Code monétaire et financier)

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de Association Nationale des Conseils Financiers (Anacofi- CIF) sous le numéro d'enregistrement E001906, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

INTERMÉDIATION EN ASSURANCES (IAS) (Activité régie par le Code des assurances)

Courtier catégorie B, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué.

Dans le cadre de l'exercice de son activité d'intermédiation en assurance, la prestation est fournie selon une ou plusieurs modalités de conseil.

- Niveau 1 obligatoire : proposition d'un contrat cohérent (approprié) avec vos besoins et vos exigences, conseil approprié formalisé dans un "rapport de conseil approprié".

INTERMÉDIATION EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP) (Activité régie par le Code monétaire et financier)

Catégories d'intermédiaire :

Courtier en opérations de banque et en services de paiement. Votre conseiller n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs établissements de crédit, sociétés de financement.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement. Mandants :

- FINVENS IMMO n° ORIAS 14001453, adresse : TSA 10229 - 31020 Toulouse Cédex

Activité pour laquelle votre conseiller n'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit (primes ou cotisations).

Le cabinet est adhérent de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

INTERMÉDIAIRE EN TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE (AGENT IMMOBILIER) (Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée)

Votre conseiller détient une carte professionnelle immobilière « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le n° CPI 7501 2015 000 000 901.

Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le cabinet dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'association ANACOFI et de l'ANACOFI - CIF, et de l'ANACOFI - COURTAGE, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes souscrites auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16, numéro de police RCP77551, couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI - CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

IDP STRATÉGIE 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt - Téléphone : 01 49 70 93 34 - contact@idpstrategie.fr - SARL au capital de 9200€, enregistré(e) sous le numéro 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre. Code NAF : 70.22Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, sous le numéro 09052704 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, sous le numéro E001906, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 901. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16 - police d'assurance n° RCP77551 N° de TVA intracommunautaire FR61518001615.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI - COURTAGE.

Activités	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Conseil en Investissement Financier	2 000 000€ par sinistre et 2 500 000€ par année d'assurance	.*

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Assurances	6 000 000€ par sinistre et 8 000 000€ par année d'assurance	-

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'association ANACOFI-Courtage, en cours d'agrément par l'ACPR.

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Opérations de Banque et Services de Paiement	6 000 000€ par sinistre et 8 000 000€ par année d'assurance	-

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'association ANACOFI-Courtage, en cours d'agrément par l'ACPR.

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce	2 000 000€ par sinistre et par année d'assurance	-

RELATIONS COMMERCIALES - LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif : néant

La société entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative avec les établissements listés ci-dessous.

IDP STRATÉGIE 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt - Téléphone : 01 49 70 93 34 - contact@idpstrategie.fr - SARL au capital de 9200€, enregistré(e) sous le numéro 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre. Code NAF : 70.22Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, sous le numéro 09052704 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, sous le numéro E001906, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 901. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16 - police d'assurance n° RCP77551 N° de TVA intracommunautaire FR61518001615.

Pour l'activité de conseiller en investissement financiers

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
AURIS GESTION	Société de gestion	Convention de partenariat	Agrément N° GP-0400069	Rétrocessions
SANSO LONGCHAMP AM	Société de gestion	Convention de conseil de OPCVM, FIA et portefeuilles	Agrément N° GP-11000033	Rétrocessions
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	Société de gestion	Convention de partenariat	Agrément N° GP-91-004	Rétrocessions
MIMCO AM	Société de gestion	Convention de partenariat	Agrément N° GP-21000018	Rétrocessions
BORDIER	Société de gestion	Convention de partenariat	Agrément N° GP05000028	Rétrocessions
SOFIDY	Société de gestion	Convention de distribution OPC	Agrément N° GP-07000042	Rétrocessions
EQUITIM	Entreprise d'investissement	Convention de partenariat	Agrément N° 11283P	Rétrocessions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

Catherine Bizé, Gérante du Cabinet IDP Stratégie, Ingénierie et développement patrimonial, est Présidente du Conseil de Surveillance de la SCPI Optimal, société immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 887 629 194, elle ne perçoit ni rémunération, ni avantage particulier de cette fonction.

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
AXA	Société d'assurance sur la vie	Convention de courtage	Agrément N°5020051	Commissions
GENERALI ASSURANCE	Entreprise d'assurance Mixte	Convention de courtage	Agrément N°5020020	Commissions
ONE LIFE	Assureur	Convention de courtage		Commissions
ERES	Assureur	Convention de courtage	ORIAS N° 0702 3020	Commissions
LOMBARD	Entreprise d'assurance	Convention de courtage		Commissions

IDP STRATÉGIE 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt - Téléphone : 01 49 70 93 34 - contact@idpstrategie.fr - SARL au capital de 9200€, enregistré(e) sous le numéro 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre. Code NAF : 70.22Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, sous le numéro 09052704 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, sous le numéro E001906, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 901. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16 - police d'assurance n° RCP77551 N° de TVA intracommunautaire FR61518001615.

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
NORTIA	Plateforme	Convention de courtage	ORIAS N° 07 001 890	Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

Pour l'activité d'intermédiaire opérations de banque et en services de paiement

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller a enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation.

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
FINVENS	Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP) et Intermédiaire en Assurance (IAS)	Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)	ORIAS N°07 004 179	Rétrocessions de 30 à 50% des frais pris par les courtiers sans que cela n'augmente les frais de courtage initiaux payés par le client.

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

Pour l'activité d'intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerces

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
CONSULTIM	Plateforme indépendante entièrement dédiée à l'immobilier d'investissement	Intermédiation		Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définis de manière "non-indépendante" au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint des instruments financiers émis par les entités avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

IDP STRATÉGIE 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt - Téléphone : 01 49 70 93 34 - contact@idpstrategie.fr - SARL au capital de 9200€, enregistré(e) sous le numéro 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre. Code NAF : 70.22Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, sous le numéro 09052704 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, sous le numéro E001906, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 901. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16 - police d'assurance n° RCP77551 N° de TVA intracommunautaire FR61518001615.

Des honoraires peuvent être demandés pour certaines missions. Une lettre de mission précisera le montant des honoraires ou la méthode de calcul appliquée.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

Si le cabinet est amené à solliciter des honoraires, il en communiquera le montant exact ou, lorsque cela n'est pas possible, la méthode de calcul avant la réalisation de la mission de conseil.

Le cabinet peut également percevoir des commissions sur une fraction des frais prélevés par l'assureur et s'engage à être transparent sur les commissions et rétrocessions liées à la souscription de produits recommandés.

Les rémunérations ou méthodes de calcul seront précisées dans le rapport de conseil approprié/déclaration d'adéquation. Les estimations fournies sont indicatives et peuvent être ajustées.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN IOBSP

Si le cabinet est amené à solliciter des honoraires, il en communiquera le montant exact ou, lorsque cela n'est pas possible, la méthode de calcul avant la réalisation de la mission de conseil.

Le cabinet peut également percevoir des commissions sur une fraction des frais éventuels et s'engage à être transparent sur ses rémunérations. Lorsque l'opération porte sur un crédit immobilier, l'intermédiaire précisera s'il perçoit une rémunération de la part de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de monnaie électronique, ainsi que le montant de cette rémunération ou, à défaut, les modalités de son calcul.

MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Le mode de calcul des honoraires maximum d'intermédiation pratiqués par le cabinet sont indiqués dans la rubrique suivante.

Les incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour les catégories de produits suivantes.

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, upfronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
Assurance vie-capitalisation et retraite	Commission sur les frais de souscription calculée sur le montant souscrit	Jusque 5 % Maximum
Assurance vie-capitalisation et retraite	Commission calculée sur les encours en fonds en euros	jusqu'à 0,87 % par an (selon convention fournisseur)
Assurance vie-capitalisation et retraite	Commissions sur encours, calculée sur les frais de gestion du contrat et du fonds, calculée sur le montant des encours gérés	jusqu'à 1,25 % par an (selon convention fournisseur)
autres parts de société (SCPI, FIP, FCPI, Girardin, ...)	Commission calculée sur les frais de gestion	jusqu'à 1,5 % par an (selon convention fournisseur)
autres parts de	Commission sur les frais de	selon convention fournisseur

IDP STRATÉGIE 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt - Téléphone : 01 49 70 93 34 - contact@idpstrategie.fr - SARL au capital de 9200€, enregistré(e) sous le numéro 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre. Code NAF : 70.22Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, sous le numéro 09052704 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, sous le numéro E001906, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 901. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16 - police d'assurance n° RCP77551 N° de TVA intracommunautaire FR61518001615.

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, upfronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
société (SCPI, FIP, FCPI, Girardin, ...)	souscription calculée sur le montant souscrit	jusqu'à 8 %
Assurance vie-capitalisation et retraite	Commission sur les frais d'arbitrage payés par le client	selon convention fournisseur jusqu'à 3 %
FID, FAS, compte-titres, PEA, PEA-PME	Commission sur les droits de garde payés par le client	selon convention fournisseur jusqu'à 0,20 %
Honoraires	Honoraires	Honoraires CIF ou COA ou de bilan patrimonial (base horaire ou forfait personnalisé) selon lettre de mission

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné, notamment une fois que les supports auront été choisis.

Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

Une lettre de mission spécifique définira dans ce cas le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 200 € HT + TVA à 20%.

MODE DE COMMUNICATION

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Écrit à l'adresse du siège social : IDP STRATEGIE, 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt
- Mail à l'adresse suivante : catherine-bize@idpstrategie.fr et contact@idpstrategie.fr
- Téléphone : 01 49 70 93 34

Toute communication sera faite en français.

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps).

Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission.

IDP STRATÉGIE 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt - Téléphone : 01 49 70 93 34 - contact@idpstrategie.fr - SARL au capital de 9200€, enregistré(e) sous le numéro 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre. Code NAF : 70.22Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, sous le numéro 09052704 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, sous le numéro E001906, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 901. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16 - police d'assurance n° RCP77551 N° de TVA intracommunautaire FR61518001615.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes : vous devez vous adresser à votre conseiller par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Par courrier : IDP STRATÉGIE, Catherine BIZÉ, 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt

Par téléphone : 01 49 70 93 34 ou par mail contact@idpstrategie.fr

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse.

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes.

Si vous êtes une entreprise et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

Si vous êtes un particulier et que votre différend porte sur la souscription d'un produit financier, vous pouvez saisir :

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Si votre différend porte la souscription d'un produit d'assurance, vous pouvez saisir :

La Médiation de l'assurance

TSA 50110

75441 Paris cedex 09

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Si votre différend porte sur l'activité d'IOBSP vous pouvez saisir:

La Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

Si votre différend porte sur l'activité immobilière vous pouvez saisir:

La Médiation de la consommation - ANM Conso

2 rue de Colmar

94300 VINCENNES

IDP STRATÉGIE 100 rue du Dôme, 92100 Boulogne-Billancourt - Téléphone : 01 49 70 93 34 - contact@idpstrategie.fr - SARL au capital de 9200€, enregistré(e) sous le numéro 518 001 615 auprès du Tribunal de Commerce de Nanterre. Code NAF : 70.22Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, courtier en opérations de banque et services de paiement, mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, sous le numéro 09052704 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI CIF et ANACOFI COURTAGE, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, sous le numéro E001906, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions immobilières" délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France sous le numéro CPI 7501 2015 000 000 901. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de CGPA - 125, Rue de la Faisanderie CS 31666 – 75773 PARIS Cedex 16 - police d'assurance n° RCP77551 N° de TVA intracommunautaire FR61518001615.

Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

Je, soussigné(e) Madame/Monsieur _____ ,
reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Fait en deux exemplaires dont un remis au Client à _____, le _____

Signature du Client

NOM/Prénom :